



Assemblée publique

District électoral de Pointe-du-Lac

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 16 août 2022, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement no 112/ 2022 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin créer la zone RES-1263, à même une partie de la zone d'origine RES-1182.

2 Ce projet de règlement affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 à 5

Objets :

- Créer, à même une partie de la zone RES-1182 (résidentielle), la zone RES-1263 (résidentielle).
- Créer une nouvelle grille de spécifications associée à la nouvelle zone RES-1263 (résidentielle) incluant l'ensemble des normes applicables.

Zone visée :

RES-1182

Localisation de la zone visée:

La zone RES-1182 est située entre le chemin Sainte-Marguerite, la rue des Muguets et l'aire écologique Roselière.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 6 septembre 2022 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

- la description ou l'illustration des zones visées par le projet de règlement n° 112/2022;

- le projet de règlement n° 112/2022.

Trois-Rivières, ce 24 août 2022

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002